

D2022-349

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar \leq 100 km

Version Novembre 2021

i

A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces audossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie I : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

| Identification de l'entité effectuant la déclaration | |
|---|--|
| Nom de l'entreprise | Comuto Pro |
| Raison sociale de l'entreprise | Comuto Pro SASU |
| Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹ | Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés |
| Département d'établissement de l'entreprise | PARIS (75) |

| Liaison déclarée | |
|---|---|
| S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés | |
| Origine ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal) | Les Deux Alpes Place des Deux Alpes, 10 Rue des Sagnes 38860 Les Deux Alpes 45.010337, 6.124716 |
| Destination ³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal) | La Salle-les-Alpes Aire de covoiturage pré long, 10 route de Grenoble 05240 La Salle-les-Alpes 44.949649, 6.556380 |

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

| | |
|---|------------------|
| Itinéraire(s) envisagé(s) | Pièce jointe n°1 |
| Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i> | Environ 1h |
| Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire | Pièce jointe n°2 |

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Les Deux Alpes et La Salle-les-Alpes



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

Les Deux Alpes <> La Salle-les-Alpes

| | |
|---|------------------------|
| Les Deux Alpes <> La Salle-les-Alpes | Quotidien |
| Les Deux Alpes Départ | 16:55 |
| <i>Place des Deux Alpes, 10 Rue des Sagnes, 38860 Les Deux Alpes</i> | |
| La Salle-les-Alpes Arrivée | 18:05 |
| <i>Aire de covoiturage pré long, 10 Route de Grenoble, 05240 La Salle-les-Alpes</i> | |
| OFFRE PAR TRAJET | 1 car 58 places |

| | |
|---|------------------------|
| La Salle-les-Alpes <> Les Deux Alpes | Quotidien |
| La Salle-les-Alpes Départ | 8:25 |
| <i>Aire de covoiturage pré long, 10 Route de Grenoble, 05240 La Salle-les-Alpes</i> | |
| Les Deux Alpes Arrivée | 9:35 |
| <i>Place des Deux Alpes, 10 Rue des Sagnes, 38860 Les Deux Alpes</i> | |
| OFFRE PAR TRAJET | 1 car 58 places |